

REPERES

(dernière mise à jour Avril 2010)

SMIC

Depuis le 1er janvier 2010

- 8,86 € brut de l'heure
- 1343,77 € brut (1064,24 € net) par mois pour 35h hebdo (soit 151,67 h par mois) ;
- mensuel brut pour un horaire collectif de 39 h avec majoration de salaire de 25% de la 36 à la 39^{ème} h : 1535,73 €.

MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est établi à 3,31 € de l'heure au 1er janvier 2010.

PLAFOND SECURITE SOCIALE

2885 € par mois ou 34620 € par an (chiffres pour 2010).

EVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee, qui a remplacé l'indice du coût de la construction (ICC) au 1er janvier 2006, s'établit à 117,47 au 4ème trimestre 2009, soit une baisse annuelle de 0,06%.

SALAIRE HORAIRE DE BASE OUVRIER

+0,5% au 3ème trimestre 2009, soit +2% sur un an.

PRIX

Hausse de +0,3% en décembre et baisse de -0,2% en janvier soit +1,1% en rythme annuel.

ASSURANCE MALADIE

Les dépenses du régime général ont progressé de 4,2% sur un an à la fin janvier 2010.

FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : 4,6072 € brut depuis le 1er octobre 2009.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Allocataire seul : 460,09 € par mois.
Deux personnes : 690,14 €.
Trois personnes : 828,17 €.
Chiffres indicatifs variant en fonction des ressources du foyer.

CHOMAGE - ASSURANCE

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : 11,04 € par jour + 40,40% du salaire journalier de référence (SJR) ou 57,40% du SJR.
Minimum : 26,93 € /jour
Maximum : 75% du SJR.

CHOMAGE - SOLIDARITE

Allocation temporaire d'attente (ATA) : 10,67 € par jour.
Allocation de solidarité spécifique : règle générale, 15,14 € par jour.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Deux enfants : 123,92 € ;
Trois enfants : 282,70 € ;
Quatre enfants : 441,48 € ;
Enfant suppl. : 158,78 €.

VIEILLESSE

Avantages vieillesse : 590,33 € par mois pour le minimum contributif, 645,07 € pour le minimum contributif majoré ;
1442,50 € par mois (chiffre théorique) pour le maximum de la retraite personnelle. Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : 677,13 € par mois pour une personne seule et 1147,14 € pour un couple.

HANDICAPES

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : 681,63 € par mois.
Complément de ressources : 179,31 € par mois (le montant de la garantie de ressources étant de 860,94 €).

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Point ARRCO (non cadres) : 1,1799 €.
Point AGIRC (cadres) : 0,4186 €.
Point IRCANTEC : 0,44542 €.

INDEMNITES JOURNALIERES

Cas général : 50% du salaire de base (à partir du 4ème jour d'arrêt).
Maximum : 47,65 €
Minimum : 8,85 €.